

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : KANTAKI®
 Code du produit : 139-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De
 Formulation (UFI): 7DV5-E0XM-C40N-A3D7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide/ Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Catégorie 4	H302
Skin Sens.	Catégorie 1	H317
Eye Dam./Irrit	Catégorie 1	H318
Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)	Catégorie 4	H332
Aquatic chronic	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les aérosols
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)f	Concentration (% w/w)
chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure	24307-26-4	246-147-6	Acute Tox 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412	19.09
metconazole (ISO); (1RS,5RS;1RS,5SR)-5-(4-chlorobenzyl)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)cyclopentanol	125116-23-6	613-284-0	Acute Tox 4 ; H302 Repr.2 ; H361d, Aquatic Chronic 2 ; H411	2.73
solution de C8 alkylglucoside	108081-06-7	414-420-0	Eye Dam 1 ; H318	25-35
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	85536-14-7	287-494-3	Acute Tox 4 ; H302 Skin Corr. 1C ; H314, Eye Dam 1 ; H318, H412	15-25
acide propionique	79-09-4	201-176-3	Flam. Liq. 3 ; H226, Skin Corr. 1B ; H314,	4-7

			Eye Dam 1 ; H318, STOT SE 3 ; H335,	
hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	Metals corr. 1 ; H290, Skin Corr. 1A ; H314, Eye Dam 1 ; H318	1-5

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.
En cas d'inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas d'ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin
Contact avec la peau:	Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.
Contact avec les yeux:	Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : oxydes d'azote
composés halogénés
oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C
Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.
Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

79-09-4: acide propionique à ...%

VLE 62 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 31 mg/m³ ; 10 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 31 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VLE (FR) 62 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

1310-73-2: hydroxyde de sodium

VME 2 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

125116-23-6: metconazole (ISO)
VME 1 mg/m3 (Recommandation-BASF), Poussière alvéolaire

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux :	Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
Protection des mains :	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
Protection des voies respiratoires:	Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).
Vêtements de protection:	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection Et d'hygiène :

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	orange, claire
Odeur :	odeur modérée, d'acide acétique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	< -20 °C
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	env. 100 °C
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	env. 385 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	Pas de point d'éclair – Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.
pH (10g/l à 20 °C) :	env. 3 – 5 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)
Viscosité (Dynamique) :	113 mPa.s (20 °C, 100 1/s)
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	env. 23 hPa (20 °C) (Données se rapportant au solvant)
Densité :	env. 1,10 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs : Non explosif
Propriétés comburantes: non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

DL ₅₀ orale rat :	> 500 - < 2000 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat :	4000 mg/kg (aucune mortalité n'a été constatée)
CL ₅₀ inhalation rat :	3,2 mg/l 4 h (test réalisé avec un aérosol)
Irritation des yeux :	Peut entraîner de graves lésions oculaires.
Irritation de la peau :	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Possible sensibilisation de la peau après contact. Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)
Mutagenicité sur les cellules Germinales :	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Cancérogénicité :	Le produit n'a pas été testé. Metconazole - Dans les études à long terme réalisées avec des rongeurs avec de grandes quantités, une action favorisant la formation de tumeurs, et qui est probablement la conséquence d'une lésion hépatique spécifique aux rongeurs a été observée; celle-ci n'est cependant pas transposable à l'homme.
Toxicité pour la reproduction :	Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Metconazole - Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/térogène.

Danger par aspiration: Pas de danger par aspiration attendu. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):
Metconazole - Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Acide propionique à ...% - Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

Hydroxyde de sodium - Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

12.1. Toxicité

CL ₅₀ poisson (96 h):	10.55 mg/L
CE ₅₀ Daphnie (48 h) :	14.64 mg/L
CE ₅₀ Lemna gibba (7j) :	3.44 mg/L
NOEC Lemna gibba (7j) :	0.03 mg/L

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Mépiquat-chlorure :
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Metconazole :
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mépiquat-chlorure :
Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Metconazole :
Facteur de bioconcentration(FBC): 51 - 80, Lepomis macrochirus
Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Mépiquat-chlorure :
Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Metconazole :

Volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Vider les restes. Triples contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METCONAZOLE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

Polluant marin : oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Peut irriter les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Suspecté de nuire au fœtus
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KANTAKI® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 23.05.2023

Date de la version actuelle délivrance : 25/04/2024

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.